



Travailleurs sociaux

Marche à suivre pour l'inscription des professionnels de la santé formés à l'étranger

Les travailleurs sociaux sont des professionnels de la santé réglementés au Nouveau-Brunswick. Ils doivent par conséquent s'inscrire auprès de [l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick \(ATTSNB\)](#), l'autorité de réglementation, pour avoir le droit d'exercer les fonctions et de porter le titre de travailleur social ou de travailleur social agréé.

Les travailleurs sociaux aident les personnes, les couples, les familles, les groupes, les collectivités et les organismes à acquérir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour améliorer leur fonctionnement en société, et ils offrent des services de counseling, de thérapie et de référence à d'autres services de soutien social. Les travailleurs sociaux comblent également d'autres besoins de la société en matière de chômage, de racisme et de pauvreté. Ils travaillent dans des centres hospitaliers, des conseils et commissions scolaires, des organismes de services sociaux, des services de protection de l'enfance, des établissements correctionnels, des organismes communautaires, des programmes d'aide aux employés et des conseils de bandes autochtones, ou ils peuvent exercer en milieu privé.¹

Pour obtenir de l'information sur les possibilités d'emploi ou des renseignements supplémentaires, consultez le site emploissantéNB.com ou le site emploisNB.ca.



MARCHE À SUIVRE POUR S'INSCRIRE

PREMIÈRE PARTIE : ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Première étape 1 – Titres de compétences : Au Nouveau-Brunswick, il faut détenir un baccalauréat en travail social d'un programme approuvé par [l'Association canadienne pour la formation en travail social \(ACFTS\)](#) ou d'un programme américain approuvé par le [Council on Social Work Education](#). Les personnes ayant suivi une formation à l'extérieur du Canada ou des États-Unis doivent faire évaluer leurs titres de compétences par [l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux \(ACTS\)](#). Des plus amples renseignements sur la marche à suivre et les droits à payer se trouvent [ici](#).

Deuxième étape 2 – Compétences linguistiques : Bien que l'ATTSNB n'ait pas d'exigence en matière de compétences linguistiques pour l'inscription, la plupart des employeurs exigent que leurs travailleurs sociaux possèdent des compétences linguistiques en français ou en anglais.²

¹ Définition de la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#).

² Le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

DEUXIÈME PARTIE : INSCRIPTION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Après avoir franchi toutes les étapes de la première partie, vous pouvez présenter une demande d'inscription à l'ATTSNB.

Troisième étape - Membre en exercice : Vous pouvez devenir membre en exercice de l'ATTSNB en remplissant le formulaire de demande, en fournissant les documents justificatifs et en payant les droits requis. De plus amples renseignements sur la marche à suivre et les droits à payer se trouvent [ici](#).

Services d'orientation : Pour obtenir de l'aide au sujet de ce processus, communiquez avec votre responsable de l'orientation des professionnels de la santé à l'adresse emploissant@attnsb.com.



DROITS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS³

Pour une inscription complète, les pleins droits à payer s'élèvent à environ 910 \$ CAD.

Le délai pour le traitement d'une demande par chaque organisme commence sur réception de tous les documents requis. Le processus d'évaluation des titres de compétences obtenus à l'étranger prend habituellement de [6 à 12 semaines](#). Il peut s'écouler de 3 à 6 mois avant d'être complètement inscrit.

Avant l'arrivée au pays : Vous pouvez entamer le processus d'évaluation des titres de compétences auprès de l'ACTS avant votre arrivée au Canada.



AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

Travailler au Canada

Pour avoir légalement le droit de travailler au Canada, vous devez avoir en votre possession des documents montrant que vous êtes citoyen canadien ou résident permanent, ou détenez un permis de travail valide. Pour obtenir de l'aide concernant le processus d'immigration, consultez le site [Immigration Nouveau-Brunswick](#).

Autres organismes professionnels (pas mentionnés ci-dessus)

- [Conseil canadien des organismes de réglementation en travail social](#)



³ Les renseignements sur les délais et les droits sont des estimés établis en mars 2024. Certaines situations pourraient faire augmenter les délais et les droits. Par exemple ; traduction de documents vers le français ou l'anglais, services de messagerie internationaux, notariation de documents, exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle.